

**Compte rendu succinct
du Conseil communautaire
du 16 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », se sont réunis à la salle des congrès de Bessines-sur-Gartempe, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur DUPIN Bernard, Président.

PRÉSENTS : M. DUPIN, Président, M. AUZEMERY, Mrs VALLIN, FAUCHER, Mmes LAFARGE, ROCHE, Mrs DUPRAT, ROUMILHAC, LEGAY, HORRY, BERTRAND, Vice-Présidents, Mrs LE BOT, SOIRAT, ROUX, Mmes BROUILLE, FRENAY, Mrs PARIS, CHÉ, PLEINEVERT, Mmes FERRAND, Mrs COUTEAU, DUPUY, PERROT, Mmes TRICARD, M. SOLIS, Mmes JOUANNETAUD, ROSSANDER, BARDET, THOMAS, Mrs PEYROT, GENDILLOU, LEYCURAS, THOMAS, VERGONZANNE, REYGASSE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme VERGNOUX (procuration à M. CHÉ) Mrs MAITRE (procuration à M. FAUCHER), Mmes GOUTORBE (procuration à M. FERRAND), DOUILLARD (procuration à M. PLEINEVERT), M. HENNO (procuration à M. PEYROT), Mmes AUVINET (procuration à Mme TRICARD), FOURNIOUX (procuration à M. LEGAY), Mrs COUVIDOU (procuration à Mme ROSSANDER), LAUSERIE (procuration à M. DUPIN), VIRONDEAU (procuration à M. GENDILLOU).

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- M. B. PARIS est désigné comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 03 avril 2019.

DÉLIBÉRATIONS

I. ACQUISITION IMMOBILIERE : ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A BESSINES SUR GARTEMPE – STEVA LIMOUSIN

M. AUZEMERY présente le dossier. Il rappelle que l'entreprise STEVA est en redressement judiciaire, que le choix d'un éventuel repreneur est une décision du tribunal de Lyon le 12 juin prochain et expose l'historique de la propriété immobilière détenue par la SCI des Jalassières, louée à l'entreprise STEVA Limousin pour un montant de 25 000 €/mois. Il souligne qu'il n'y avait aucun repreneur, ce poids de l'immobilier dissuadant les repreneurs potentiels.

Par conséquent, les collectivités (la région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes ELAN) ont décidé d'étudier une solution afin de « sauver les emplois » en intervenant dans l'acquisition immobilière, au regard de leurs compétences respectives en la matière.

La proposition soumise à L'Assemblée consiste en l'acquisition de l'immobilier de STEVA Limousin par la Communauté de communes ELAN au prix de 1 500 000 € sous réserve d'une subvention de 1 200 000 € de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cet immobilier serait mis à disposition d'un repreneur sous forme d'un crédit-bail indemnisant la Communauté de commune ELAN, sur un maximum de 5 annuités, de l'ensemble de ses frais.

Sur ces bases, un repreneur a fait une offre au tribunal de commerce de Lyon.

ELAN conditionne sa proposition à l'assurance d'une reprise effective d'une activité pérenne de STEVA dans des conditions économiques et sociales acceptables.

Il est procédé au vote :

- 9 voix contre,
- 1 abstention,
- 35 voix pour.

II. ACQUISITION IMMOBILIERE : ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A BESSINES SUR GARTEMPE – STEVA LIMOUSIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur Bernard DUPIN, Président, expose que suite à la décision d'acquisition, par la Communauté de communes, du bâtiment sis la Croix du Breuil à Bessines-sur-Gartempe, occupé actuellement par un locataire « STEVA LIMOUSIN », une demande de subvention exceptionnelle peut être faite auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 1,2 millions d'euros.

La demande devra être examinée lors de la commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine prévue le 24 mai 2019.

Décision adoptée à la majorité, une abstention.

III. TOURISME - FLAMMES ENTREES DE BOURGS - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Nathalie ROCHE, vice-présidente, présente le projet de réalisation de flamme d'entrées de bourgs (kakémonos) afin de promouvoir les programmations festives organisées chaque année sur le territoire communautaire.

Ces kakémonos seraient installés dès le mois de juin, sur des candélabres publics au niveau des entrées et sorties de bourg des 24 communes, le long des axes routiers principaux. Chaque commune disposerait entre 2 et 4 kakémonos maximum.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour la réalisation de ce projet est le suivant :

Coût total de l'opération	12 000 € HT	
FEADER (programme Leader)	9 600 €	80 %
Autofinancement CC ELAN	2 400 €	20 %

Décision adoptée à l'unanimité.

IV. AMENAGEMENT D'UNE BRASSERIE SITUÉE A RAZES ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur Jean-Marc LEGAY, vice-président, expose à l'assemblée que la communauté de communes a décidé d'aménager une grange, située sur la commune de Razès, en brasserie.

La consultation a révélé :

Lot 1 : 2 offres reçues supérieure de plus de 50% à l'estimation initiale puis une conforme et une non conforme par la suite,

Lot 2 : 2 offres reçues recevables mais légèrement supérieures, de plus, l'analyse a été erronée,

Lot 3 : aucune offre, puis réception d'offres irrecevables,

Lot 4 : 1 seule offre,

Lot 5 : 1 seule offre.

La mise en concurrence est insuffisante du fait d'une faible quantité d'offres reçues.

De plus, le montant estimatif lors de la consultation (68 300€ HT) est apparu sous-estimé. Un nouveau montant a été estimé à 107 000€ HT, cette réévaluation modifie la publication qui a été utilisée pour cette procédure.

Le coût estimatif de l'opération est de :

Liste des lots :	Montant HT en €
Lot N°01 GROS-OEUVRE - VRD	30 000,00
Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	32 000,00
Lot N°03 PLATRERIE - PEINTURE - REVETEMENT CERAMIQUE	25 000,00
Lot N°04 PLOMBERIE	10 000,00
Lot N°05 ELECTRICITE	10 000,00
Total :	107 000,00

Décision adoptée à l'unanimité.

V. CAMPAGNE DE RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT STATION MOULIN BLANC BESSINES SUR GARTEMPE - ATTRIBUTION DU MARCHE

La Communauté de communes a lancé une consultation pour la campagne de Recherche des Substances Dangereuses pour l'Environnement (RSDE) pour la station moulin blanc à Bessines sur Gartempe.

Un dossier de consultation a été envoyé par courrier, le 27 mars 2019, à 5 opérateurs économiques :

- SGS MULTILAB (Arcueil - 94)
- EUROFINS (Saverne - 67)
- CARSO – LSEHL (Lyon – 69)
- IANESCO (Poitier – 86)
- SAUR France (Isle – 87)

SAUR, SGS MULTILAB et IANESCO nous ont informés qu'ils n'étaient pas en mesure de pouvoir répondre faute d'accréditation ou de temps.

Deux offres ont été reçues :

- CARSO pour un montant de 25 164,00 € HT soit 30 196,80 € TTC
- EUROFINS pour un montant de 24 170,00 € HT soit 29 004,00 € TTC

Au vu de l'analyse des offres réalisée par l'ATEC, AMO sur ce dossier, il est proposé de retenir l'offre du Laboratoire EUROFINS pour un montant de 24 170,00 € HT soit 29 004,00 € TTC.

Décision adoptée à l'unanimité.

VI. LANCEMENT DES CONSULTATIONS CONFORMEMENT AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur Gérard ROUMILHAC, vice-président, rappelle au Conseil communautaire que le code de la commande publique a été réactualisé au 1^{er} avril 2019. Ainsi, pour mener à terme certaines opérations il convient de lancer des consultations pour :

- Immeuble les Coutures/La Cruzille : contrôle technique et mission SPS,
- Maison de l'enfance de Chamborêt : consultation de maîtrise d'œuvre pour réfection de la toiture suite à un sinistre et travaux,
- Bâtiments : contrôles réglementaires et contrats de maintenance,
- Festiv'halle : consultation de maitrise d'œuvre suite à un sinistre.
- Nieul : maitrise d'œuvre sur l'assainissement ou mise en œuvre de la convention de délégation de maitrise d'ouvrage.

Décision adoptée à l'unanimité.

VII. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes ELAN est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'Agence Technique Départementale a décidé le transfert du Service d'Assistance Technique à l'Assainissement (SATA-SATESE) au 1^{er} janvier 2019.

La Communauté de communes n'est pas éligible à cette assistance, mais peut néanmoins adhérer à l'Agence technique départementale, pour la mission « d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration » (SATESE), en ce qui concerne les 25 stations d'épuration déjà suivies par le SATA.

Les prestations réalisées (visites, bilans, autosurveillance, validation de données, ...) sont sur la base d'un barème de 143 € HT la journée, correspondant à 50% du barème de prestations rémunérées pour les interventions auprès des collectivités non éligibles. Le Conseil Départemental finance, au travers de sa dotation annuelle, les 50% restants.

Décision adoptée à l'unanimité.

IIX. OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE « MONTS DU LIMOUSIN » - TARIFS DES VENTES

Il est proposé à l'Assemblée de créer de nouvelles prestations et d'actualiser les tarifs des ventes de l'Office de Tourisme communautaire :

DESIGNATION (prestation groupe)	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Visite groupe Haute-Vienne Tourisme		3,00 €
DESIGNATION (prestation individuelle)	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Visite commentée patrimoine, balade et artisanat	3,00 €	3,00 €
Visite commentée patrimoine, balade et artisanat – <i>tarif enfant</i>	1,50 €	1,50 €
Dégustation	2,00 €	2,00 €
Visite à la ferme et goûter dégustation	4,00 €	4,00 €
Visite à la ferme et goûter dégustation – <i>tarif enfant</i>	2,00 €	2,00 €
Visite commentée par un professionnel/prestataire extérieur	6,00 €	6,00 €
Visite commentée par un professionnel/prestataire extérieur – <i>tarif enfant</i>	3,00 €	3,00 €
Acompte visite groupe (hors contrat HVT)	10,00 €	10,00 €
Qualification chambres d'hôtes référence (chambre double)		60,00 €
Qualification chambres d'hôtes référence (chambre supplémentaire)		15,00 €
Qualification chambres d'hôtes référence (chambre familiale)		70,00 €
DESIGNATION (boutique)	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Carte postale simple	0,80 €	0,80 €
Carte postale double	1,00 €	1,00 €
Guide Espace Valadon	5,00 €	5,00 €
Généalogie	10,00 €	10,00 €
Affiche	2,00 €	2,00 €
Reproduction tableau	10,00 €	10,00 €
Magnet carré	1,00 €	1,00 €
Magnet rectangulaire	3,00 €	3,00 €
Prêt à poster unité	0,80 €	0,80 €
Prêt à poster par 10	7,00 €	7,00 €
Catalogue Fondation Gianadda	40,00 €	40,00 €
Catalogue Hommage soldats 14-18	20,00 €	20,00 €
Catalogue Généalogie BETOUT	18,00 €	18,00 €
Livre Bessines au fil des siècles	12,00 €	12,00 €
Livre Châteaux et Grandes Demeures de Haute-Vienne	22,00 €	22,00 €
Livres Maçons migrants	12,00 €	12,00 €
Topo guide Monts d'Ambazac (Rando Zen)	5,00 €	5,00 €
Livre Morterolles et sa commanderie	8,00 €	8,00 €
Guide randonnées de Compreignac	5,00 €	5,00 €
Location GPS Dakota pour géocaching « Terra Aventura »	4,00 €	4,00 €

Caution GPS Dakota	200,00 €	200,00 €
Carte de randonnée Nature et Patrimoine	12,00 €	12,00 €
Lot cartes randonnées et autre documentation	13,00 €	13,00 €
Polaire avec logo Comité Régional du Tourisme	18,00 €	18,00 €
Gilet avec logo Comité Régional du Tourisme	13,00 €	13,00 €

Décision adoptée à l'unanimité.

IX. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE REMPLACEMENT DE PERSONNELS TITULAIRES APPEL A UNE ENTREPRISE D'INSERTION

Afin d'assurer la continuité du service, le Président est amené à recruter des agents non titulaires pour assurer les remplacements des agents en congés maladie ou en congés statutaires.

Sur le pôle technique de collecte des ordures ménagères, il est possible de faire appel à **ACTO INSERTION** située à Bessines-sur-Gartempe, pour les remplacements.

Qualification	Rippeur f/h
Coefficient de gestion (si nous recrutons la personne et qu'Acto gère le contrat)	A définir en fonction du besoin
Coefficient de délégation (si nous recrutons la personne et que nous assurons la gestion administrative)	1.77
Jours fériés – ponts	1.77
Frais d'ouverture de compte	Pas de frais d'ouverture de Compte
Minimum de délégation avant embauche	455 heures (dédommagement pour période inférieure à 455 heures 2500 € HT)

Décision adoptée à l'unanimité.

X. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Les taux de promotion proposés sont les suivants :

CATEGORIE C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	100%
	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	100%
CATEGORIE B		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
CULTURELLE	Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère}	100%
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1^{ère} classe	100%
	Rédacteur principal de 2^{ème} classe	100%
MEDICO-SOCIALE	Educateur principal de jeunes enfants	0%

Décision adoptée à l'unanimité.

XI. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Bernard DUPIN, Président, propose à l'assemblée d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communautaire afin de prendre en compte :

- Deux départs à la retraite et deux recrutements,
- Les évolutions de carrières des agents communautaires.

GRADE	NOMBRE	QUOTITE DE TRAVAIL	VACANT AU 16.05.2019
CATEGORIE A			
DGS D'UN EPCI DE + de 20 000 habitants (emploi fonctionnel)	1	Temps complet	0
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	2	Temps complet	1
ATTACHE TERRITORIAL	1	Temps complet	1
INGENIEUR	2	Temps complet	2
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	Temps complet	0
CATEGORIE B			
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	3	Temps complet	2
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	3	Temps complet	2
REDACTEUR	3	Temps complet	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	3	Temps complet	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	2	Temps complet	2
TECHNICIEN	2	Temps complet	2
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	4	Temps complet (20 heures)	0
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	Temps non complet (13/20 ^{eme})	0
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps non complet (10/20 ^{eme})	0
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2	Temps complet (20 heures)	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2	Temps non complet - 14/20 ^{eme} - 16/20 ^{eme}	0 0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	Temps complet	0
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	1	Temps complet	0
ANIMATEUR	3	Temps complet	0
CATEGORIE C			
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	2	Temps complet	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	6	Temps complet	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps non complet (31/35 ^{eme})	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	4	Temps complet	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	Temps complet	1
AGENT DE MAITRISE	3	Temps complet	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	7	Temps complet	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	10	Temps complet	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	2	Temps non complet (22,5/35 ^{eme})	0
ADJOINT TECHNIQUE	15	Temps complet	5
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps non complet (15/35 ^{eme})	0
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	4	Temps complet	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	2	Temps complet	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	2	Temps complet	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	2	Temps complet	0
AGENT SOCIAL	1	Temps complet	1
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	3	Temps complet	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet	1
	109		39

Décision adoptée à l'unanimité.

XII. MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR UNE COMMUNE MEMBRE DE L'EPCI

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 prévoit que les fonctionnaires territoriaux peuvent être mis à disposition à temps partagé auprès d'un ou plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de leur service.

Il est proposé de faire application de ce texte à l'égard d'un agent, adjoint technique contractuel à Bessines-sur-Gartempe pour assurer la mission d'entretien des locaux du bureau d'information touristique situé à Bessines.

La durée hebdomadaire de mise à disposition est de 2/35^{ème}.

Décision adoptée à l'unanimité.

XIII. FERMETURE TRESORERIE DE NANTIAT

Le Président de la communauté de commune ELAN et le Conseil communautaire,

- AYANT APPRIS à l'occasion de la visite à CUSSAC (87) le 20 mars 2019, du ministre de l'Action et des Comptes publics, Monsieur Gérald DARMANIN, l'hypothèse de la suppression de la trésorerie de NANTIAT dans le cadre de la Trésorerie de Nantiat dans le cadre de la réorganisation des services des finances,
- AYANT EU CONFIRMATION, le 30 avril dernier, de la possibilité de fermeture de cette trésorerie, à une échéance non fixée, lors du dernier conseil d'administration de l'EHPAD de Nantiat, dont les conseils et les contrôles de gestion sont assurés, comme pour de nombreuses communes du secteur, par la trésorerie de Nantiat,
- AYANT BIEN NOTE :
 - o Que ces « propositions » étaient encore soumises à débat,
 - o Que la carte des suppressions pressenties (Magnac-Laval, Nantiat) avait été établie sans aucune concertation avec les élus de secteur et que la Haute-Vienne faisait partie d'un territoire « d'études expérimentales » au niveau national,
 - o Que le Président de la République, dans son discours du 27 avril 2019, avait constaté qu'il y avait excès dans les suppressions des structures de Service Public particulièrement sur les territoires fragiles encore pourvus, de type ZRR, ce qui est notre cas.
 - o Que ces territoires cumulent plusieurs suppressions potentielles, au nom des statistiques, sans tenir compte des services rendus à des populations âgées et fragiles en attente d'un redémarrage et non d'une condamnation,
- CONSIDERANT :
 - o La distance éloignée du centre résiduel de proximité de la DGFIP pressenti sur l'EPCI (Bessines-sur-Gartempe ?)
 - o La non couverture actuelle par les nouvelles connections informatiques (réseaux fonctionnels en 2022-2023 ?)
 - o L'absence totale de MSAP dans un très large périmètre autour de Nantiat (plus de 20km)
 - o Les liaisons aléatoires et compliquées entre les autres pôles structurants de la Communauté de communes, Nantiat étant excentrée au Sud-Ouest d'ELAN,
- NOTANT que Nantiat serait triplement pénalisée par :
 - o La disparition d'un service public de proximité
 - o La perte d'emploi local de plusieurs familles résidentes,
 - o La disparition d'un locataire stable de la Communauté de communes propriétaire,

Le Président et le conseil communautaire :

- Souhaitent être prévenus, officiellement des menaces qui semblent peser sur la Trésorerie de Nantiat
- Affirment avec détermination leur volonté de tout faire pour contrarier un tel funeste projet.

Motion d'urgence votée à l'unanimité du Conseil communautaire.

XIV. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

Monsieur Bernard DUPIN, Président, propose au Conseil Communautaire de prendre acte des décisions prises en application de la délégation à l'exécutif communautaire prévue à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° 2019-12 :

Est confié à VRD' EAU Conseils, dont le siège social est situé 50 avenue des Bénédictins 87000 LIMOGES, la mission de maîtrise d'œuvre pour le raccordement assainissement de la partie Sud du bourg de Razès.

Cette mission se décompose comme suit :

- Mise à jour du dossier de consultation 500,00 € H.T.
- Analyse des offres 750,00 € H.T.
- Suivi de chantier 1 250,00 € H.T.
- Assistance aux opérations de réception 250,00 € H.T.
- **SOIT UN TOTAL DE 2 750,00 € H.T.**

N° 2019-13 :

Est conclu avec la Société Bureau Système dont le siège social est situé 40 rue Hubert Curien ZI de Romanet 87000 LIMOGES, un contrat de service pour le copieur KM C224E installé à l'école de musique communautaire.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois.

Les conditions financières sont les suivantes :

- copie noire : 0,0052 € HT (toner noir compris)
- copie couleur : 0,052 € HT (toners couleur compris).

N° 2019-14 :

Est conclu avec la Société Bureau Système dont le siège social est situé 40 rue Hubert Curien ZI de Romanet 87000 LIMOGES, un contrat de location et un contrat de service pour le copieur KM C300I-DF3C installé au pôle technique communautaire d'Ambazac.

Les contrats sont conclus pour une durée de 63 mois.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Location : 257 € HT par trimestre
- Contrat de service :
 - copie noire : 0,0039 € HT (toner noir compris)
 - copie couleur : 0,039 € HT (toners couleur compris).

N° 2019-15 :

Est conclu avec la Société Bureau Système dont le siège social est situé 40 rue Hubert Curien ZI de Romanet 87000 LIMOGES, un contrat de location et un contrat de service pour le copieur KM 250i installé au pôle urbanisme communautaire de Bessines-sur-Gartempe.

Les contrats sont conclus pour une durée de 63 mois.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Location : 188 € HT par trimestre
- Contrat de service :
 - copie noire : 0,0039 € HT (toner noir compris)
 - copie couleur : 0,039 € HT (toners couleur compris).